

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION N° PPCMOI-2026-5060**

CE PROJET DE RÉSOLUTION AFFECTE LA ZONE P-1046

À sa séance du 25 août 2026, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) affectant l'immeuble constitué du lot 3 423 083 du cadastre du Québec et situé aux 955-965, rue Choquette.

Les objectifs principaux poursuivis par ce projet sont :

- 1) D'autoriser, pour l'immeuble constitué du lot 3 423 083 du cadastre du Québec et situé aux 955-965, rue Choquette :
 - a) L'agrandissement du bâtiment principal dont la proportion de matériaux de revêtement extérieur de classe « 1 » sur la façade principale soit de 11,03 %, ce qui déroge à l'article 341 du Règlement de zonage n° 0651, lequel exige une proportion minimale de 50 % d'un revêtement de classe « 1 » sur la façade principale;
 - b) Une aire de stationnement comportant 114 cases de stationnement de moins que le nombre requis, lequel est fixé à 307 cases de stationnement.
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - La plantation d'arbres linéaires, à raison d'un (1) arbre par 7 mètres de largeur de lot, composée d'arbres de moyen à grand déploiement, conformément au Règlement de zonage.

Une réunion d'informations et de consultation portant sur ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) se tiendra à l'hôtel de ville, le 14 septembre 2026 à compter de 17 h 00. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 21 septembre 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.
<https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

Pour plus de détails ou pour consulter le plan montrant le secteur visé par ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), voir l'avis ci-joint.



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION N° PPCMOI-2026-5060

1. Adoption par le conseil municipal du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

À sa séance du 25 août 2026, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) affectant l'immeuble constitué du lot 3 423 083 du cadastre du Québec et situé aux 955-965, rue Choquette.

Les objectifs principaux poursuivis par ce projet sont :

- 1) D'autoriser, pour l'immeuble constitué du lot 3 423 083 du cadastre du Québec et situé aux 955-965, rue Choquette :
 - a) L'agrandissement du bâtiment principal dont la proportion de matériaux de revêtement extérieur de classe « 1 » sur la façade principale soit de 11,03 %, ce qui déroge à l'article 341 du Règlement de zonage n° 0651, lequel exige une proportion minimale de 50 % d'un revêtement de classe « 1 » sur la façade principale;
 - b) Une aire de stationnement comportant 114 cases de stationnement de moins que le nombre requis, lequel est fixé à 307 cases de stationnement.
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - La plantation d'arbres linéaires, à raison d'un (1) arbre par 7 mètres de largeur de lot, composée d'arbres de moyen à grand déploiement, conformément au Règlement de zonage.

Les dispositions de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) contiennent des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

2. Invitation à une consultation publique sur ce projet de PPCMOI

Quand :	14 septembre 2026
Heure :	17 h 00
Où :	Hôtel de ville, salle du conseil municipal, 188, rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu

Ce projet sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 21 septembre 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. <https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

3. Zones affectées par ce projet de PPCMOI

Ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) affecte la zone P-1046.

L'illustration de cette zone est jointe au présent avis.

4. Consulter ce projet de PPCMOI et obtenir des informations

Une copie de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'hôtel de ville, au service du greffe, durant les heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu
Ce 3^e jour de septembre 2026

(S) Pierre Archambault
Greffier, avocat, MBA

